



**Syndicat
National des
Personnels de
l'Enseignement
et de la
Formation
Privés**

SNPEFP-CGT

Case 544 - 263 rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX

① 01.42.26.55.20

Fax 01.49.88.07.43

Site www.snpefp-cgt.org

Mail contact@snpefp-cgt.org

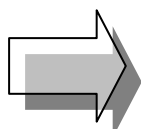
Livret d'accueil du nouvel adhérent

Vous êtes :

- Enseignants des établissements Privés sous contrat avec l'État et hors contrat (primaire, secondaire, supérieur, agricole), Personnels d'Education, Administratifs Économiques et de Service (PAEES)
- Formateurs, Formatrices, Personnels ouvriers, techniciens et cadres des Organismes et Associations de Formation Privés
- Personnels des Chambres Consulaires (Chambres de Métiers et CCI)
- Formateurs et Enseignants CFA

Pour :

- Pour un meilleur service public.
- Un service d'éducation qui réponde aux besoins des jeunes, des familles et du pays, excluant l'échec scolaire.
- Le respect des Conventions Collectives, des accords d'entreprise pour tous les personnels et du statut des Chambres consulaires
- Une progression des salaires en phase avec celle du coût réel de la vie.
- Un dialogue social respectueux des individus dans chaque établissement.



AGISSEZ AVEC NOUS

**E
N
T
O
U
T
E
L
I
B
E
R
T
É**

I] Le SNPEFP dans la CGT

La CGT veut relever avec vous le défi de la construction d'un syndicalisme moderne, d'un syndicalisme d'action et de proposition, ancré sur les aspirations des salariés. Elle veut un syndicalisme qui participe à la construction de solidarités entre les salariés de toutes les professions, catégories, types d'entreprises publiques ou privées. Un syndicalisme espace de liberté et de démocratie qui permette à chacun d'être acteur du mouvement social. Un syndicalisme qui ouvre des perspectives de progrès social et d'efficacité économique dans notre pays, en Europe et dans le monde.

Le premier réseau syndical

Au cours de son histoire, la CGT s'est dotée de structures nombreuses, professionnelles et interprofessionnelles. Elles ont leur organisation, leur composition, leur rôle.

Les fédérations



Au nombre de 33, les fédérations professionnelles nationales sont constituées des syndicats relevant d'une ou plusieurs branches professionnelles (Fédération des industries agro-alimentaires ; Fédération de la Construction...) La notre est la **Fédération de l'Éducation de la Recherche et de la Culture**. La FERC rassemble (entre autre) les enseignants du public, du privé, les formateurs, les animateurs.

Les Unions territoriales :

- Les Comités Régionaux : au nombre de 21 et sous la responsabilité des unions départementales, ils assurent l'intervention de la CGT auprès des régions administratives et de leurs institutions (CES - Comités économiques et sociaux régionaux par exemple). Ils animent la réflexion et l'activité syndicales sur des questions comme celles des transports, de la santé, de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle, de l'enseignement et de la recherche, etc.
- Les Unions départementales : au nombre de 96, elles regroupent les syndicats et sections syndicales de toutes professions d'un même département. Elles permettent de donner toute leur efficacité aux luttes professionnelles et d'ensemble pour le progrès social. Elles organisent et développent les solidarités entre tous les salariés ayant un emploi ou non ainsi qu'avec les retraités.
- Les Unions locales : un réseau de 857 unions locales réparties sur l'ensemble du territoire, constituées par les syndicats et sections syndicales d'une même zone géographique (localité, bassin d'emploi, zones industrielles ou commerciales, etc.) permet de construire les solidarités, de faire vivre " un syndicalisme de proximité " adapté aux diverses situations.
L'Union locale peut apporter l'aide pratique à la constitution d'un nouveau syndicat.

En vous syndiquant vous intégrez un réseau où chacun compte pour un dans le syndicat, l'opinion de tous est prise en compte, ensemble nous décidons de ce qu'il convient de faire pour que les salariés puissent faire entendre leur voix, faire respecter leurs droits, en conquérir de nouveaux. Mettant en commun leurs moyens et leur énergie, les syndiqués sont plus forts pour repousser l'arbitraire et les injustices. Syndiqué vous renforcez la liberté des salariés. C'est indispensable.

Bernard THIBAUT

II] le SNPEFP - un des syndicats de la CGT

La CGT vous invite à prendre votre place dans l'action et l'activité syndicale, à vous investir, à vous y épanouir. La CGT ce n'est pas les « autres », qu'ils soient responsables ou délégués, élus ou mandatés. La vraie force de la CGT, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses **700000 adhérent(e)s** pour améliorer la situation de toutes et tous. Tous les salariés se retrouvent « *Ensemble pour Agir* ».

Etre syndiqué au SNPEFP- CGT ouvre des droits

Droit de participer. Droit de décider

La CGT fait le choix de la démocratie. Elle décide de ses orientations avec les syndiqué(e)s. Etre citoyen dans le syndicat est au cœur de la vie syndicale : donner son opinion, débattre et participer à la prise de décision, s'impliquer dans la vie syndicale, y exercer des responsabilités si on le souhaite.

Droit de se former

La formation syndicale est un droit pour tous les salariés et les privés d'emploi, qu'ils soient syndiqués ou non, sous réserve que la formation soit dispensée par une organisation syndicale représentative.

Droit à l'information

La CGT dispose d'une presse dont l'objectif est d'être utile à la réflexion de chacun(e) pour se forger son opinion, participer à l'échange collectif pour décider ensemble. Ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts de tous, construire les luttes qui unissent au plan local et national, européen et mondial.

- « **Le Trait d'Union** » : le journal du **SNPEFP**, notre syndicat de l'enseignement et de la formation privés. Environ 5 numéros par an. Des TU spécifiques existent, pour l'agricole par exemple.
- « **Le Lien** » c'est le journal de la FERC notre fédération : 4 numéros par an.
- « **Perspectives** », c'est le journal des collègues enseignants du public : 6 numéros par an.
- « **La Nouvelle Vie Ouvrière** », hebdomadaire d'actualités de la confédération CGT, pour tous les syndiqués. Chaque syndiqué peut s'abonner. Cette publication permet de suivre les activités interprofessionnelles avec des rubriques très intéressantes pour ce qui concerne la défense des personnels.

Pourquoi une cotisation syndicale ?

La cotisation syndicale versée régulièrement par le syndiqué matérialise son appartenance à la CGT. Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des pouvoirs publics. La cotisation fixée statutairement à 1 % du salaire net est un principe d'égalité.

Chaque adhérent cotise proportionnellement à ses revenus.

Pour une gestion facilitée et régulière, la CGT pratique et encourage le prélèvement automatique des cotisations syndicales. La cotisation ouvre droit à une réduction de 60% d'impôt.

III] l'organisation du SNPEFP

L'organisation générale

Le Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés - (CGT) est votre syndicat professionnel affilié à la **FERC - Fédération de l'Éducation de la Recherche et de la Culture**. Ses statuts sont en accord avec ceux de la Confédération. Le congrès du syndicat, réuni tous les 3 ans, permet de définir des orientations. Les statuts et les orientations sont les deux documents fondamentaux de la vie de notre syndicat ; ils sont disponibles aux adhérents sur le site.

Le SNPEFP compte près de 1500 adhérents et regroupe les salariés, quelles que soient leurs fonctions, de trois secteurs professionnels distincts :

- **L'enseignement privé**, Il s'agit des personnels enseignants et non enseignants des écoles, collèges et lycées d'enseignement privé confessionnels ou laïcs, sous contrat ou hors contrat, ainsi que ceux des établissements d'enseignement agricole, et de l'enseignement supérieur privé.
- **La formation privée**, Il s'agit des personnels formateurs et autres des organismes de formation privés, associations ou sociétés commerciales, relevant de la Convention Collective Nationale des Organismes de Formation n° 3249. Ces organismes dispensent des prestations de formation à des publics adultes salariés ou demandeurs d'emploi dans le cadre de la formation continue et/ou de l'accompagnement à l'emploi.
- **L'apprentissage, les CFA**, Il s'agit des personnels administratifs et enseignants des centres de formation d'apprentis (CFA) privés. Ces CFA sont des associations ou sociétés commerciales ; ils accueillent des jeunes gens en apprentissage selon les dispositions du livre 1er du code du travail. Ces personnels ne bénéficient, à ce jour, d'aucune convention collective. Certains CFA relèvent de leur branche professionnelle (fédération CGT de la construction, CFA municipaux de la fédération des services publics...).
- **Les Chambres consulaires**, Il s'agit des personnels des Chambres de Métiers et Chambres de Commerce qui sont des établissements publics où les agents bénéficient d'un statut de droit public

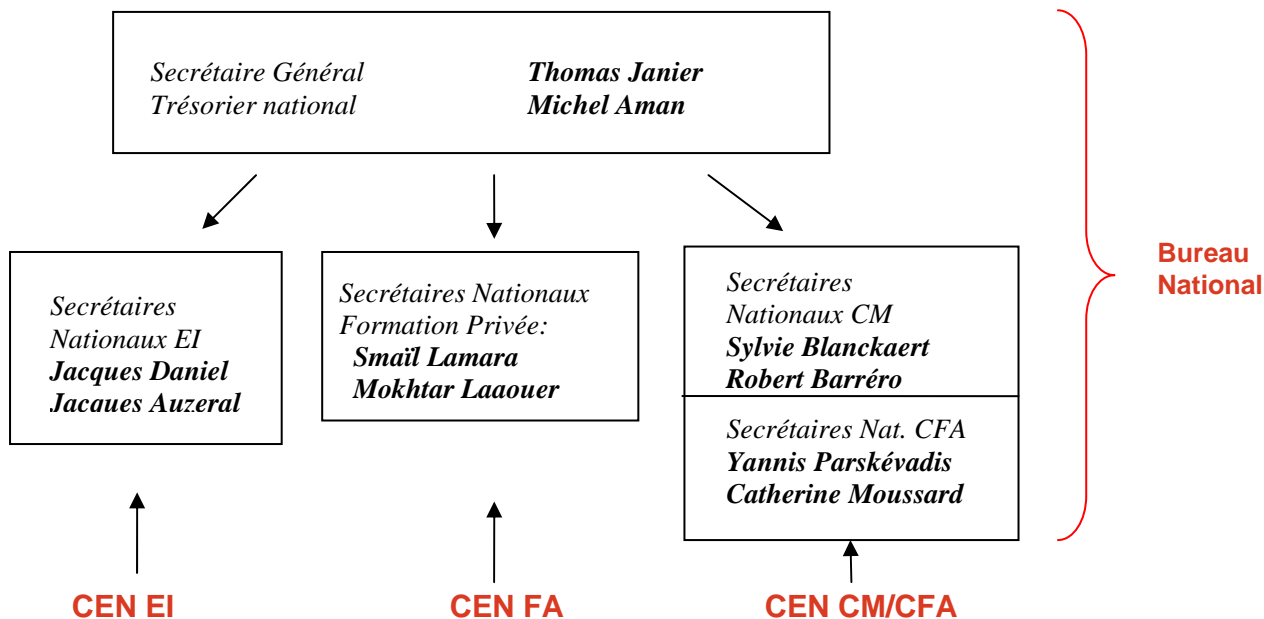
Si vous travaillez dans un de ces secteurs, en adhérant au SNPEFP-CGT vous bénéficiez :

- d'informations sur votre secteur professionnel ;
- d'aide si vous rencontrez des difficultés ;
- de conseils pour développer et organiser une activité syndicale dans votre entreprise ;
- de stages de formation économique, sociale et syndicale ;

Vous devenez acteur de l'évolution de votre profession et contribuez au progrès social.

Chaque syndiqué peut s'il le souhaite trouver sa place, selon ses compétences : tenir des permanences, s'occuper de la trésorerie, s'investir dans les commissions (communication, action emploi, juridique, enseignement primaire, secondaire supérieur, agricole...), représenter le syndicat dans les organismes extérieurs.

L'organigramme du syndicat



La **CEN Commission Exécutive Nationale** est l'assemblée dirigeante du syndicat. Elle se réunit au moins 3 fois par an. Elle comporte 31 membres pour l'enseignement initial (CEN EI), 17 pour la formation adulte (CEN FA) et 18 pour les CFA et Chambre de Métiers (CEN CM/CFA).

Une **CEN Transversale**, réduite et composée de membres des 3 secteurs, permet une articulation de leurs travaux entre deux Commissions Exécutive Nationales.

Les contacts

Près de chez vous

Allez sur le site www.cgt.fr et contactez les structures locales **UL** et départementales **UD**.

Au SNPEFP par secteurs

**CHAMBRE des
METIERS et CFA**

Chambre de Métiers

Professeurs

Sylvie BLANCKAERT ☎ 05-63-47-93-63 sylvie.blanckaert@snpefp-cgt.org

Personnels administratifs

Robert BARRERO ☎ 06-07-16-94-73 robert.barrero@snpefp-cgt.org

CFA associatifs

Yannis PARASKEVAIDIS ☎ 06-85-30-37-63 yannis.paraskevoidis@snpefp-cgt.org

**FORMATION
ADULTE**

Formation adulte

Smaïl LAMARA ☎ 06-87-31-03-80 smaïl.lamara@snpefp-cgt.org

Secteur des langues

Christine GARCIA ☎ 06-62-26-63-17 crisgarcia@wanadoo.fr

**D
A
N
S

L
,

I
N
T
E
R
P
R
O**

Pour l'enseignement secondaire

Jacques Daniel ☎ 05-56-72-19-40 jacques.daniel@snpefp-cgt.org

Pour les personnels OGEC

Thomas JANIER ☎ 01-48-18-82-44 thomas.janier@snpefp-cgt.org

Jacques AUZERAL ☎ 06-78-02-08-37 jacques.auzeral@snpefp-cgt.org

Pour l'enseignement supérieur

Christine FOURAGE ☎ 06-83-81-02-99 christine.fourage@snpefp-cgt.org

Pour l'enseignement primaire

Sylvie BONNAUDIN ☎ 01-42-26-55-20 sylvie.bonnaudin@snpefp-cgt.org

Pour l'enseignement agricole

Damien SMAGGHE ☎ 06-08-18-69-87 agricole@snpefp-cgt.org

Pour l'enseignement Hors Contrat

Pascal REGNIER ☎ 06-77-13-38-80 pascal.regnier@snpefp-cgt.org

Groupe Retraité(e)s

Elie MAUDET ☎ 05-49 -81-18-53 elie.maudet@snpefp-cgt.org

Représentants et permanences dans les régions

Académies	Nom	Tél.	Email
AMIENS	Alain LAMBLIN	06-22-66-58-96	academie.amiens@snpefp-cgt.org
BESANCON	Permanence nationale	01-42-26-55-20	contact@snpefp-cgt.org
BORDEAUX	Jacques DANIEL	05-56-72-19-40	jacques.daniel@snpefp-cgt.org
CAEN	Serge VALLET	02-69-61-43-93	academie.caen@snpefp-cgt.org
CLERMONT FERRAND	Frédéric ALLARD	04-71-59-86-93	academie.clermont@snpefp-cgt.org
CRETEIL	Jean Michel ROCA	01-45-76-45-72	academie.creteil@snpefp-cgt.org
DIJON	Permanence nationale	01-42-26-55-20	contact@snpefp-cgt.org
GRENOBLE	Michel GIOVINIANI	04-76-40-51-85	michel.gioviniani@snpefp-cgt.org
LILLE	Christian DELBEKE	03-20-52-74-67	academie.lille@snpefp-cgt.org
LIMOGES	Arlette DENICHOUX	05-49-72-14-89	academie.limoges@snpefp-cgt.org
LYON	Ginette MOULIN	01-42-26-55-20	academie.lyon@snpefp-cgt.org
MARSEILLE	Marie-Aimée CHAMPEREUX	04-91-35-80-38	academie.aixmarseille@snpefp-cgt.org
MONTPELLIER	Philippe WAESELYNCK	04-68-53-60-45	academie.montpellier@snpefp-cgt.org
NANTES	Jean-Claude GUIBERT	02-28-08-29-98	academie.nantes@snpefp-cgt.org
NANCY-METZ	Marc-Pierre GONTARD	03-87-32-30-43	academie.nancy-metz@snpefp-cgt.org
NICE	Permanence nationale	01-42-26-55-20	academie.nice@snpefp-cgt.org
ORLEANS-TOURS	Dominique LIEBUS	01-42-26-55-20	academie.orleans-tours@snpefp-cgt.org
PARIS	Roger DESENFANTS	01-47-92-14-23	academie.paris@snpefp-cgt.org
POITIERS	Gilles MARECHAL	05-49-72-14-89	academie.poitou-charentes@snpefp-cgt.org
REIMS	Alain BIELKA	03-26-09-75-53	academie.reims@snpefp-cgt.org
RENNES	Daniel PIMOR	02-97-74-11-78	academie.rennes@snpefp-cgt.org
ROUEN	Eric JOUEN	02-35-92-18-62	eric.jouen@snpefp-cgt.org
STRASBOURG	Jean-Marc HERGOTT	03.89.24.99.03	academie.strasbourg@snpefp-cgt.org
TOULOUSE	Gérard PALHOL	06-81-25-15-56	gerard.palhol@snpefp-cgt.org
VERSAILLES	Monique COUTEAUX	01-41-15-22-50	academie.versailles@snpefp-cgt.org

Abonnez-vous aux publications de la CGT



Vous vous intéressez au travail, à ses conditions quotidiennes, aux revendications des hommes et des femmes pour la santé, le respect, la justice, l'égalité.

Vous vous intéressez au syndicat, à ses positions et à ses combats, à son point de vue sur tous les sujets qui préoccupent notre société. Vous vous intéressez aux relations des peuples dans le monde, à leurs luttes pour le développement et la paix.

"Le Peuple" aborde tout cela, du point de vue des militantes et militants du syndicat. Il organise des débats, sous forme de tables rondes, de regards croisés. Il publie en références l'ensemble des positions officielles de la Cgt.

Vous trouverez sur le site du journal, qui est bi-mensuel, le sommaire du dernier numéro, une base de données contenant les documents confédéraux, ainsi qu'un historique du journal, créé en 1921.



L'actualité sociale en Version Originale

La Nouvelle Vie Ouvrière est l'hebdomadaire de la CGT à destination de tous ses syndiqués et des salariés.

Le monde change, l'information va vite.

Réalisé par une équipe de professionnels, le journal décrypte et analyse chaque semaine l'essentiel de l'actualité sociale et syndicale pour aider le lecteur à connaître et comprendre le monde de l'entreprise à la planète.

Retrouvez chaque semaine ses rubriques, actualités, syndicats, société, juridique en vous abonnant sur le site.

IV] Le site du SNPEFP

www.snpefp-cgt.org

Il propose une rubrique par secteur du syndicat.

Chaque rubrique présente des documents (au format « pdf ») d'information, recense les principales questions / réponses des adhérents, et un éditorial annonce actualité. Des forums viennent compléter ces différentes sources de renseignements. Des rubriques généralistes présentent les élections professionnelles, les institutions représentatives juridiques et des éléments juridiques. Pour connaître notre histoire, nos statuts, nos revendications, les textes de notre Congrès, allez aussi visiter notre site.

Navigation

- > Notre journal
- > Demande d'information
- > Liens Internet

INFORMATIONS PAR SECTEUR

Formation privée

- > Edito
- > Actualité
- > Questions-Réponses

Enseignement privé

- > Edito
- > Actualité
- > Questions-Réponses
- > Forum

Chambres de métiers et CFA

- > Edito
- > Actualité
- > Questions-Réponses

CONTACT

- > Contactez le SNPEFP
- > Adhérer au SNPEFP
- > Inscrivez-vous à la lettre d'information électronique du SNPEFP-CGT

Outils

Si vous n'arrivez pas à lire le format pdf

Télécharger

Le SNPEFP-CGT, un syndicat au côté des salariés !

Nous mettons à votre disposition toutes les ressources indispensables pour mieux défendre vos droits. Vous trouverez les informations dans les documents de chaque secteur mais également dans les rubriques questions-réponses.

Vous travaillez dans le secteur de la FORMATION PRIVEE

Vous travaillez dans le secteur de l'ENSEIGNEMENT PRIVE

Vous travaillez dans le secteur des CHAMBRES DE METIERS et CFA

Annuaire : Propositions de liens internet, et des adresses utiles

Adhérer au SNPEFP-CGT

Contactez le SNPEFP-CGT

Les dernières informations publiées sur le site:

Actualités - Travaux de démontage effectués sur les équipements des établissements

Terminé

Le site réserve une partie des informations à ses adhérents. Pour y accéder, il faut se connecter à l'aide des identifiants suivants :

Nom utilisateur

snpefp

Mot de passe

il faut nous contacter : contact@snpefp-cgt.org

SNPEFP-CGT : Adhérent

Nom d'utilisateur:

Mot de passe:

Vous n'avez pas encore de compte **Demande de compte (réservé aux adhérents)**.

Liste de diffusion

Si vous disposez d'un mail et le souhaitez, vous pouvez recevoir des informations au jour le jour par voie électronique.

VJ La syndicalisation

Syndiquez dès maintenant un(e) de vos collègues ! Le mouvement syndical c'est l'envie du collectif qui est subordonné à la prise de décision individuelle de se syndiquer : alors n'hésitez pas à parler de votre démarche autour de vous, faites adhérer en même temps que vous !



BULLETIN D'ADHÉSION

LA LIBERTÉ, C'EST DE SE SYNDIQUER !

Je rejoins le SNPEFP-CGT (Syndicat National de l'Enseignement et de la Formation Privés)

Nom : Prénom :

Région: Département:

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : Fax :

Téléphone mobile : E-mail :

Secteur : Enseignement privé sous contrat Hors contrat Primaire Supérieur Agricole

Formation

Chambres consulaires

CFA associatifs

Autre

Lieu de travail :

Nom de l'entreprise ou de l'établissement :

Adresse :

.....

Fonction : Téléphone bureau :

Je choisis de régler ma cotisation par (*)

Prélèvement automatique (PAC)

Chèque

(*) Dès réception de votre bulletin d'adhésion nous vous enverrons votre carte CGT en même temps que les modalités de règlement de vos cotisations.

Date Signature :

Quel sera le montant de ma cotisation ? A quoi servira-t-elle ?

L'adhésion représente 1% du salaire mensuel net (0,5 % pour les retraités). Exemple : pour un salaire de 1200 € net / mois votre cotisation mensuelle est de 12 €. En contrepartie un timbre justificatif vous est remis. Cette cotisation est déductible à hauteur de 60 % de votre impôt sur le revenu. Le mode de règlement le plus simple est le prélèvement automatique des cotisations.

Cette cotisation permet de financer l'activité syndicale de manière solidaire, tant sur le lieu de travail, que dans la localité, le département, la profession qu'au niveau national.

SNPEFP CGT - Case 544 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX

TEL. 01 42 26 55 20 - FAX 01 49 88 07 43

e-mail : contact@snpefp-cgt.org

Web : www.snpefp-cgt.org